

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/08/2025 - 3283 - 2016 B 00337 - 822 553 848 - AB Optic

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2025

Désignation de l'entreprise : SARL AB OPTIC				Néant		*	
Adresse de l'entreprise : LE BOURG 24140 SAINT MARTIN DES COMBES							
Numéro SIRET* : 82255384800026							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
				Exercice N, clos le : 31/03/2025		31/03/2024	
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			
M	Incorporelles - Autres*	014	1 320	016	1 320		121
M	Immobilisations corporelles*	028	6 687	030	6 687		
O	Immobilisations financières* (1)	040	540	042		540	540
Total I (5)		044	8 547	048	8 007	540	661
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060	13 750	062	858	12 892	13 049
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	1 738	070		1 738	3 583
U	(2) - Autres* (3)	072		074			
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084	5 521	086		5 521	3 065
N	Charges constatées d'avance*	092	2 243	094		2 243	2 147
T	Total II	096	23 252	098	858	22 393	21 844
Total général (I + II)		110	31 799	112	8 866	22 933	22 505

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	Dépôt du : 12.08.25		120	4 000
Ecart de réévaluation	N° du Dépôt : 3283		124	
P Réserve légale	SIRENE :		126	
R Réserves réglementées*	N° de Gestion		130	
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* (131		)	132	
P Report à nouveau			134	5 057
R Résultat de l'exercice			136	-590
E Subventions d'investissement			137	
S Provisions réglementées			140	
Total I			142	8 467
Provisions pour risques et charges			154	
D Emprunts et dettes assimilées (4)			156	1 890
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)			166	2 991
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) (169		)	172	79
E Comptes courants d'associés			173	9 506
S Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	14 466
Total général (I + II + III)			180	22 933
				22 505
R (1) Dont immobilisations financières	193	540	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an				379
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
O (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184
I débiteurs				

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme

										Néant				
Désignation de l'entreprise : SARL AB OPTIC										Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)		
A - RESULTAT COMPTABLE										31/03/2025		31/03/2024		
P	Ventes de marchandises*	dont export	209							210	55 780		46 059	
R	Production vendue biens	et livraisons	215							214				
O	Production vendue services*	intracommunau.	217							218				
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)									222				
	Production immobilisée*									224				
E	Subventions d'exploitation reçues									226				
X	Autres produits									230				
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	55 780		46 059	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234	20 868		15 307	
H	Variation de stock (marchandises)*									236	-115		-852	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)									238				
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*									240				
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :									242	23 809		21 675	
E	- mobilier													
	- immobilier													
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243		315					244	1 266		1 530	
	Rémunérations du personnel*									250	7 000		7 000	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	3 133		3 445	
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)		255							254	121		440	
P	Dotations aux provisions									256	272		586	
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259							262	0			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260											
	Total des charges d'exploitation (II)									264	56 354		49 131	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	-574		-3 072	
	Produits financiers								(III)	280			57	
D	Produits exceptionnels								(IV)	290				
I	Charges financières								(V)	294	16		24	
V	Charges exceptionnelles								(VI)	300				
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347											
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348											
S	Impôts sur les bénéfices*								(VII)	306				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310	-590		-3 040	
B - RESULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2				
										312		314	590	
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316				
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles									318				
I	Provisions non déductibles*									322				
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324				
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247						écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									251				
G	Part de loyers dispensé de réintégration		249											
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986						Zone franche urbaine (44 octies a)	987					
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	130						Bassins d'emploi à redynamiser	991					
								Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						Investissements et souscriptions outre-mer	344					
										993				
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346												
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655						Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647						Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990						Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										Bénéf. col.1, Déficit col.2	352		354	590
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)									356				
E	Déficits antérieurs reportables* :							dont Imputés/résultat :			360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										Bénéf. col.1, Déficit col.2	370		372	590

Désignation de l'entreprise : SARL AB OPTIC						Néant :		*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410	1 320	412		414		416	1 320	
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat. out	440	6 687	442		444		446	6 687	
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480	540	482		484		486	540	
TOTAL		490	8 547	492		494		496	8 547	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	1 199	502	121	504		506	1 320	
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	6 687	532		534		536	6 687	
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	7 887	572	121	574		576	8 007	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5				
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
					5	19 %	15% ou 12,8%	0 %		
						6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
TOTAL				596						

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL AB OPTIC						Néant :		*	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
	Sur immobilisations	630		632		634		636	
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	586	642	272	644		646	858
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
TOTAL		680	586	682	272	684		686	858

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> 1 Indemn. congés payés, charges... 2 3 4 5 6 7 </div>			
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B 780			

II DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 040
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	3 040
Déficits de l'exercice	860	590
TOTAL des déficits restant à reporter	870	3 630

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	782	Montant de la TVA collectée 374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325	782	
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	2 351	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations) 378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	2 351	
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant 399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

Désignation de l'entreprise : SARL AB OPTIC	Néant : ☐	**
Exercice ouvert le : 01/04/2024	et clos le : 31/03/2025	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	0
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée,		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2025

Exercice ouvert le : 01/04/2024		Si PME innovante ☐		Régime "simplifié d'imposition" ☒		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/03/2025		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐		ou "réel normal" ☐		taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social			
SARL AB OPTIC LE BOURG 24140 SAINT MARTIN DES COMBES							
N° Siret		82255384800026					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
Dénomination :						N° Siret :	
Adresse :							
B ACTIVITE							
Activités exercées (souligner l'activité principale) :				COMMERCE DE DETAIL D'OPTIQUE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT		590	
						(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)					
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values							
PVLIT imposables au taux de 15%							
PVLIT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables		PV exonérées	
à 19 %		à 19 %		à 0%		(art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :							
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terri. entr.		Bassins d'emploi à redynamiser	
France Ruralités Revitalisation art.44 Quindecies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		Zone franche d'activité nouvelle gén.		Autres dispositifs	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		BUD, art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W ☐							
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt							
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.							
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %							
F COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
SIS-IA							
Examen de				Nom, adresse du prestataire :			
conformité fiscale							
N° SIREN du prestataire:							
Nom, adresse, téléphone, télécopie :							
- du comptable * :		FIDUCIAL EXPERTISE					
Téléphone :		0553843198		5 Av des Martyrs de la Résistance		Centre d'activité de LOLYA CS 90101	
				47203 MARMANDE			
- du conseil * :							
Téléphone :							
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:							
N° agrément :							
Visa :		CGA/AGA		Viseur conventionné			
				A SAINT MARTIN DES COMBES		le 10/07/2025	
				Nom du déclarant : MME BERTHELOT			
				Qualité du déclarant : GERANTE			

<p>Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice</p>	
---	--

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F

2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant : ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31/03/2025	N° SIRET	82255384800026		
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL AB OPTIC				
ADRESSE (voie)	LE BOURG				
CODE POSTAL	24140	VILLE	SAINT MARTIN DES COMBES		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	400
Total des lignes 901 + 903	905	1	Total des lignes 902 + 904	906	400

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions		% de détention	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

MME	Nom de famille	BERTHELOT	Prénom(s)	ALEXANDRA			
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts	400	% de détention	100,00		
Naissance Date	28/10/1978	N° dpt	21	Commune	CHENOVE	Pays	FR
Adresse : N°	29	Libellé voie	RUE DU COULOIRE				
Code postal	24100	Commune	BERGERAC	Pays	FR		
	Nom de famille		Prénom(s)				
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts		% de détention			
Naissance Date		N° dpt		Commune		Pays	
Adresse : N°		Libellé voie					
Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G

2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

(1) Néant : ☐

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE

31/03/2025

N° SIRET

82255384800026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AB OPTIC

ADRESSE (voie)

LE BOURG

CODE POSTAL

24140

VILLE

SAINT MARTIN DES COMBES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

905

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE

Le 04 Août 2025

Ces décisions concernent la société suivante : AB OPTIC

Renseignements sur la société :

L'associée unique : Alexandra BERTHELOT

Forme juridique : SARL

Siège social : Le bourg, 24140 st MARTIN DES COMBE

Capital social : 4 000€ (quatre mille euros)

N° RCS : 822 553 848

L'associée unique agit en tant que gérante de la société



Ordre du jour :

L'associée unique de la société a pris des décisions concernant les sujets suivants :

1. Approbation des comptes de l'exercice
2. Répartition des comptes de l'exercice

Approbation des comptes de l'exercice :

1. L'associée unique a vu le compte de la société pour l'exercice se terminant au 31 Mars 2025.
2. L'associée unique comprend et approuve les comptes de la société et toute transaction connexe.
3. L'associée unique reconnaît que le résultat de l'exercice indique un déficit de 590€.

Répartition des comptes de l'exercice :

4. Il est décidé que le bénéfice sera « reporté à nouveau » sur le compte de la société.

Fait à st MARTIN DES COMBES, le 05 Août 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Berthelot'.

Signature de l'associée

A.BERTHELOT.

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Berthelot'.